

L'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue (IFPC) recherche

1 formateur-trice (F/H/X) avec une expérience dans l'enseignement fondamental

Contexte de la fonction

L'IFPC est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour :

- la formation professionnelle continue en interréseaux dans l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et pour les Centres PMS, conformément au Livre 6, Titre Ier, chapitre II du Code ;
- les autres formations décidées ou autorisées par le Gouvernement (D. 11/07/2002 - art.26, §2, 3°) ;
- la formation initiale des directeurs et directrices, volet interréseaux (D. 2/02/2007 – art. 10);
- la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (D. 30/04/2009, Titre II)
- la formation initiale des directeurs de zone et des délégués au contrat d'objectifs (D. 13/09/2018 – art. 12)
- la formation d'insertion professionnelle des directeurs de zone (D. 13/09/2018 – art. 67§2)
- la formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs (D. 13/09/2018 – art. 82§2)
- la formation en cours de carrière des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs (D. 13/09/2018 - art.97).
- la formation initiale des inspecteurs (D. 10/01/2019 – art. 22).
- la formation d'insertion professionnelle des inspecteurs (D. 10/01/2019 – art. 54).
- la formation d'accession à la fonction de promotion d'inspecteur coordonnateur (D. 10/01/2019 – art. 63).
- la formation en cours de carrière des membres du Service général de l'inspection - à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur (D. 10/01/2019 – art. 94).
- la formation professionnelle continue des membres du personnel œuvrant ou désirant œuvrer dans les DASPA ou les dispositifs d'accompagnement FLA dans l'enseignement maternel, primaire, fondamental ordinaire (D. 07/02/2019 – art. 23).
- la formation initiale des conseillers au soutien et à l'accompagnement et des conseillers au soutien et à l'accompagnement coordonnateurs (D. 28/03/2019 - art.10 §2).
- les formations spécifiques qui sont confiées à l'Institut par toute disposition décrétole ou réglementaire (D. 11/07/2002 - art.26, §2, 2°).

L'IFPC peut également assurer toute autre formation décidée par le Gouvernement à destination des publics précités. L'IFPC doit également procéder à l'évaluation de chacune de ces missions. Il rédige et publie un rapport annuel d'évaluation pour chacune de ses actions de formation.

L'Institut est dirigé par un Administrateur général, désigné par le Gouvernement, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau. Il est composé d'une équipe d'environ 80 personnes (dont une cinquantaine de formateurs) réparties au sein de différents services.

Pour assurer les formations, l'IFPC fait appel soit à des formateurs internes, soit à des organismes de formation via des procédures de marché public, soit à des institutions partenaires via des conventions de collaboration.

La désignation est pour une année renouvelable.

1 Contenu de la fonction

La personne sélectionnée sera chargée de participer à la préparation des formations et d'assurer celles-ci, sur les thématiques reprises ci-dessous, pour une charge à temps plein.

A titre principal, les formations portent sur les thématiques suivantes : Le PECA, les inégalités scolaires, le climat scolaire.

A titre complémentaire et sur la base de leur expérience professionnelle, les formateurs peuvent également contribuer à d'autres formations proposées par l'IFPC.

2 Conditions à remplir

- Être membre du personnel enseignant nommé(e) ou engagé(e) à titre définitif, à temps plein.
- Avoir une expérience professionnelle en tant qu'enseignant au niveau de l'enseignement fondamental (au moins 3 ans)
- Être dans les conditions définies de l'article 6 du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions et avoir l'autorisation de son pouvoir organisateur.
- Adhérer aux enjeux actuels de l'école et de ses acteurs en lien avec le Pacte pour un Enseignement d'excellence
- Capacité à s'investir dans l'apprentissage de nouvelles connaissances et dans de nouveaux outils de travail
- Motivation à travailler en interréseaux
- Être en mesure de se déplacer de façon autonome sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

3 Compétences spécifiques et techniques

- Expertise théorique et pratique des sujets traités en lien avec les thématiques de formation visées ;
- Connaissance de l'organisation de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Connaissance de la législation scolaire ;
- Bonne connaissance des enjeux du Pacte pour un Enseignement d'excellence ;
- Excellente capacité d'expression et de rédaction ;
- Pratique courante des logiciels de bureautique (Word, Excel et Powerpoint en priorité) et capacité à prendre charge une formation en distanciel.

4 Compétences génériques et comportementales

- Aptitudes à partager le travail et à collaborer avec d'autres personnes ;
- Aisance relationnelle ;
- Regard réflexif sur ses pratiques ;
- Autonomie et capacité d'initiative, sens de la créativité ;
- Rigueur dans le travail, organisation efficace des tâches.
- Sens du service public ;
- Adaptation aux situations imprévues et aux surcharges ponctuelles de travail ;
- Volonté de se former et de partager avec d'autres membres du personnel ses expériences en matière d'enseignement ;
- Gestion des émotions, du stress et des comportements inattendus.

5 Atouts

- Expériences dans ou en lien avec le PECA ;
- Expériences en matière de formation d'adultes ;
- Expériences en matière de formation des membres du personnel de l'enseignement ;
- Intérêt pour des projets pédagogiques innovants ;
- Être titulaire d'un diplôme universitaire (master/licence) en sciences de l'éducation ou de son équivalence reconnue par le service de l'équivalence des diplômes de la Communauté française au moment de la candidature ;
- Expériences professionnelles spécifiques en lien avec les thématiques de formation visées.

6 Pour introduire votre candidature

Les dossiers de candidature, portant impérativement la référence « **FI – Fondamental ordinaire - 2025** », doivent être envoyés au plus tard le **lundi 21 juillet** par le biais du lien suivant :

<https://ifpc-fwb.be/emploi/recrutfondordi2025>

Pour être prise en considération, votre candidature à cette fonction devra comporter :

- une lettre de motivation ;
- un CV complet détaillant le parcours scolaire et l'expérience professionnelle acquise ;
- la copie de votre (vos) principaux diplôme(s).

Sur la base des lettres de motivation, des curriculum vitae et du nombre de candidatures recevables, le jury de sélection se réserve le droit de limiter le nombre de candidatures.

Les personnes dont la candidature a été retenue seront invitées à un entretien **le mardi 19 août** – l'horaire exact vous sera communiqué par courriel.

Les candidat·e·s retenu·e·s par le Bureau de l'IFPC seront invité·e·s à commencer leur mission dès que possible et **au plus tard à partir du 1er octobre 2025**.

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes de contact sont :

- Pour les aspects pratiques et organisationnels : Jessica Re (jessica.re@ifpc-fwb.be) ou Mary-Anne Gohy (mary-anne.gohy@ifpc-fwb.be)
- Pour les aspects pédagogiques : Francesco dell'Aquila (francesco.dellaquila@ifpc-fwb.be) ou Bernadette Stevens (bernadette.stevens@ifpc-fwb.be)